



2 syndicats dans l'entreprise ?

Dans une récente information, la CFTC a cru bon de dénigrer gratuitement notre organisation syndicale en des termes insultants; les autres n'ont pas fait l'objet d'un meilleur traitement; le DS central CFDT a eu le droit à une attaque nominative quant aux 2 autres OS, SUD et l'UNSA, leurs existences semblent être niées.

Bref ! En dehors de la CFTC et de la CGT dont beaucoup d'élus CFTC sont issus, c'est le vide absolu.

C'est bien de se mettre sur le même plan que la CGT, mais en l'occurrence c'est l'histoire de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf...

Mais au-delà des mises en cause gratuites, d'une débilité affligeante; posons-nous un peu et observons avec objectivité l'action de la CTFC dans notre entreprise :

les procédures juridiques menées par ce syndicat revêtent toutes un caractère individuel. En résumé, elles ne concernent que leurs délégués, et pour rester en "famille", quelques membres de leur syndicat.

Et il est absurde de prétendre que grâce à ces actions individuelles en justice, nos acquis sociaux s'améliorent. Une telle affirmation est à mourir de rire !

Si nous prenons l'exemple de la mutuelle, si souvent mis en avant par ce syndicat, c'est bien les grandes organisations syndicales représentées dans la branche de la métallurgie (FO, CFDT et CGT) qui ont négocié la mise en place des mutuelles subventionnées dans les entreprises, la loi l'a ensuite rendu obligatoire pour tous les salariés.

Ce n'est quand même pas les procédures individuelles déposées par les quelques "péquins" de la CFTC, qui en plus n'ont débouché sur rien, c'est eux-mêmes qui nous le disent, qui ont permis d'avoir une mutuelle d'entreprise à Caterpillar. Il ne faut tout de même pas prendre les salariés de cette entreprise pour des imbéciles.

Toutes les actions en justice intentées par la CFTC ne servent qu'à une seule chose, défendre leurs propres intérêts et cette vision syndicale du "moi d'abord" est non seulement contraire à la nôtre, mais elle rentre en contradiction avec ce qui constitue l'essence même du syndicalisme.

On ne fait pas du syndicalisme pour défendre ses propres intérêts, mais pour défendre avant tout l'intérêt collectif, à FO c'est notre conception de l'engagement syndical.

Il fut un temps, pas si lointain, où les procès STIP faisaient courir un risque réel sur la pérennité du site, et le délégué syndical central CFTC, faisait remarquer à l'époque que si la Direction payait le STIP à 9 % uniquement aux personnes de la CFTC ayant porté plainte, l'entreprise ne courrait aucun risque.

Ben voyons ! Payer à quelques privilégiés CFTC le STIP à 9 %, et rien aux autres, étaient une solution acceptable aux yeux de nos petits camarades... Ah ! Quelle marque touchante de moralité.

La CGT, référence syndicale de la CFTC, a tout de même intenté des procédures sur le STIP qui s'ouvraient au plus grand nombre, même si pour l'instant aucune n'a abouti; elle a eu au moins le mérite de jouer collectif, les élus CFTC auraient au moins pu s'en inspirer, plutôt que jouer leurs cartes "persos".

Notre syndicat développe une approche syndicale collective, tous les jours sur le terrain nos délégués défendent les salariés confrontés à des sanctions, des problèmes de salaires ou autres. Ils les informent, ils les aident dans leurs démarches.

Quand un salarié a un problème sur Échirolles ou sur Grenoble il ne lui viendrait même pas à l'idée de se faire défendre par un délégué CFTC, c'est dire le niveau de crédibilité de ce syndicat.

C'est bien évidemment d'autres organisations syndicales qui sont sollicitées, dont la nôtre.

Pour conclure, nous dirons à nos petits camarades CFTC si prompts à critiquer et insulter les autres OS, qui elles ont fait leurs preuves, qu'ils montrent, au quotidien, aux salariés, ce qu'ils savent faire d'autre que de défendre leurs propres intérêts et après ils pourront nous critiquer s'ils leur restent encore assez de temps libre pour le faire.

À bon entendeur

Grenoble, le 7 juin 2017